

Président de la République

GRANDE CHANCELLERIE DE
L'ORDRE NATIONAL.

DECRET N°/62/I67 PR.CH.

portant nomination dans l'ordre National
du Dahomey.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

VU la Constitution de la République du Dahomey du 26 Novem-
bre 1960,

VU la Loi N°/60-20/PR du 21 Juillet 1960 portant création
de l'Ordre National du Dahomey, et la Loi N° 62-I4 modi-
ficative subséquente,

VU le Décret N°/61-202/PR du 21 Juillet 1961 portant nomi-
nation du Président et des Membres du Conseil de l'Or-
dre National du Dahomey,

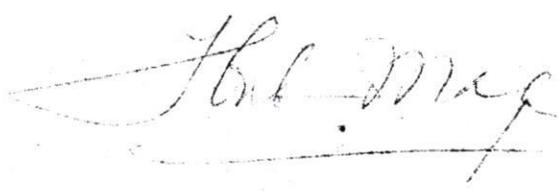
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1- Est nommé, à titre exceptionnel, dans l'Ordre
National du Dahomey, au grade de Chevalier : (rang du 4
Avril 1962)

Le lieutenant d'Infanterie de marine LUIZET
Pierre-Charles-Jean-Louis, des Forces Armées Dahoméennes.-

Article 2- Le Présent Décret sera enregistré et publié au
Journal Officiel de la République du Dahomey.



H. Maga.

Ampliations :

PR.....2
Grande Chancel-
lerie.....10
Jord.....1
Intéressé.....1

